VŒU UIT-R 92-2[[1]](#footnote-1)\*

Soutien et harmonisation des activités relatives

aux télécommunications mobiles internationales (IMT)

(1993-1997-2012)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que le Secteur des radiocommunications a défini un programme sur les télécommunications mobiles internationales (IMT) qui a permis d'assurer l'itinérance et la compatibilité de ces systèmes à l'échelle mondiale;

*b)* que les grands programmes de développement et de déploiement des technologies relatifs aux futures communications mobiles, à l'accès mobile à large bande et au déploiement de systèmes IMT pour chaque Région de l'UIT progressent rapidement, et qu'un certain nombre d'initiatives nationales voient le jour;

*c)* que les crédits, les ressources humaines et les moyens de planification qui ont été mobilisés pour la mise en œuvre de ces programmes sont bien supérieurs à ceux que le Secteur des radiocommunications peut dégager immédiatement;

*d)* que, sans un soutien et une coordination continus à l'échelle internationale, ces programmes pourraient présenter des divergences et les avantages déjà offerts par les IMT en seraient réduits;

*e)* que les normes internationales sur les IMT perdront de leur valeur si ces programmes ne sont pas soutenus et coordonnés;

*f)* que la coordination des activités et l'harmonisation permise par les IMT ont déjà contribué efficacement à promouvoir l'essor des communications mondiales;

*g)* que l'élaboration de Recommandations UIT-R sur les IMT continue d'être un pas important en vue de cette harmonisation à l'échelle mondiale,

émet le Vœu

1 que l'UIT, dans le cadre de sa politique générale, fasse tout ce qui est en son pouvoir pour inciter les institutions régionales, les autorités nationales et les autres organisations et entités appropriées à continuer, face à l'évolution constante des IMT, de soutenir explicitement le Secteur des radiocommunications pour l'élaboration de Recommandations sur les IMT, et encourage résolument les organisations régionales à œuvrer ensemble à l'élaboration d'une famille de normes communes reconnues à l'échelle mondiale.

1. \* Le présent Vœu doit être porté à l'attention du Secteur de la normalisation des télécommunications. [↑](#footnote-ref-1)